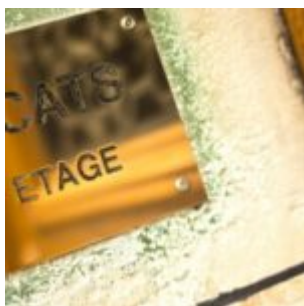


Avocats



© 2014 Les Echos Publishing

Afin de développer la collaboration entre l'École nationale de la magistrature (ENM) et le Conseil national des barreaux (CNB), une nouvelle convention de partenariat entre ces deux institutions vient d'être signée pour l'accès des avocats aux formations continues des magistrats.

43 formations seront ainsi proposées aux avocats leur permettant d'étudier des thématiques axées sur la technique et la matière juridique ou sur les problématiques sociétales. Étant précisé que les Centres régionaux de formation professionnelle des avocats (CRFPA) doivent désormais informer les avocats de leur ressort de l'existence de ces formations.

Autre nouveauté, les avocats peuvent, depuis le 31 mars 2014, s'inscrire aux formations directement sur le site internet formation.enm.justice.fr. Un site qui permet également d'effectuer les paiements des droits d'inscription ainsi que d'accéder et de télécharger la documentation relative aux formations suivies.

Précision : la quasi-totalité des formations sont dispensées à Paris.

[Communiqué ENM/CNB du 31 mars 2014](#)

© 2014 Les Echos Publishing